

CONNEXION ET
IDENTIFICATION

Sur le site de la DSDEN (www.ac-versailles.fr/dsden78) :

1. Choisir l'icône I-Prof,
2. Saisir son identifiant et son mot de passe (par défaut, le NUMEN),
3. Sur le portail Arena, cliquer sur le menu "Gestion des personnels" puis "I-Prof enseignants".

En cas de perte du NUMEN ou oubli de votre mot de passe, une demande doit être adressée par courrier postal ou par courriel à votre gestionnaire DP1.

SAISIE DES VŒUX

Pour saisir vos vœux, vous devez cliquer sur l'onglet "les services", puis sur le lien SIAM "phase intradépartementale".

L'application SIAM premier degré permet :

- la consultation de la liste générale des supports d'affectation numérotés (livret des postes) ;
- la saisie des vœux.

La saisie des vœux sera possible pendant la période d'ouverture du serveur (7 jours sur 7) du 16 mars 2017 au 31 mars 2017 minuit

Pendant cette période, vous pouvez enregistrer, modifier ou annuler votre demande de participation.

Il est vivement conseillé de ne pas attendre les derniers jours avant la fermeture du serveur pour procéder à la saisie des vœux.

AIDE ET ASSISTANCE

Une aide personnalisée vous sera proposée pendant tout le déroulement des opérations de mouvement aux coordonnées suivantes :

INFO MOBILITÉ :


Tél. 01 39 23 61 10

Courriel : ce.ia78.dp3mouv@ac-versailles.fr

Du lundi au vendredi de 12H00 à 17H30

En cas d'échec de connexion, une assistance informatique sera accessible :

- par courriel : assistance.iprof@ac-versailles.fr
- par téléphone :



(du lundi au jeudi, de 08H30 à 18H00, et le vendredi jusqu'à 17H00, en période scolaire / du lundi au vendredi, de 09H00 à 12H00, et de 14H00 à 17H00, hors période scolaire). Appel surtaxé (0,118€/min)

ACCUSÉ DE
RÉCEPTION DE
SAISIE DES VŒUX

Après la fermeture du serveur, vous recevrez un accusé de réception dans votre boîte électronique I-Prof confirmant votre participation.

Attention ! L'accusé de réception devra être retourné, daté et signé, uniquement en cas de contestation ou d'annulation de participation au mouvement avant le 25 avril 2017, délai de rigueur, à l'adresse suivante :

DSDEN des Yvelines

DP3 mouvement

BP 100

78 053 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

RESULTATS DU
MOUVEMENT

Après la CAPD, vous recevrez dans votre boîte électronique I-Prof le résultat de votre participation.